



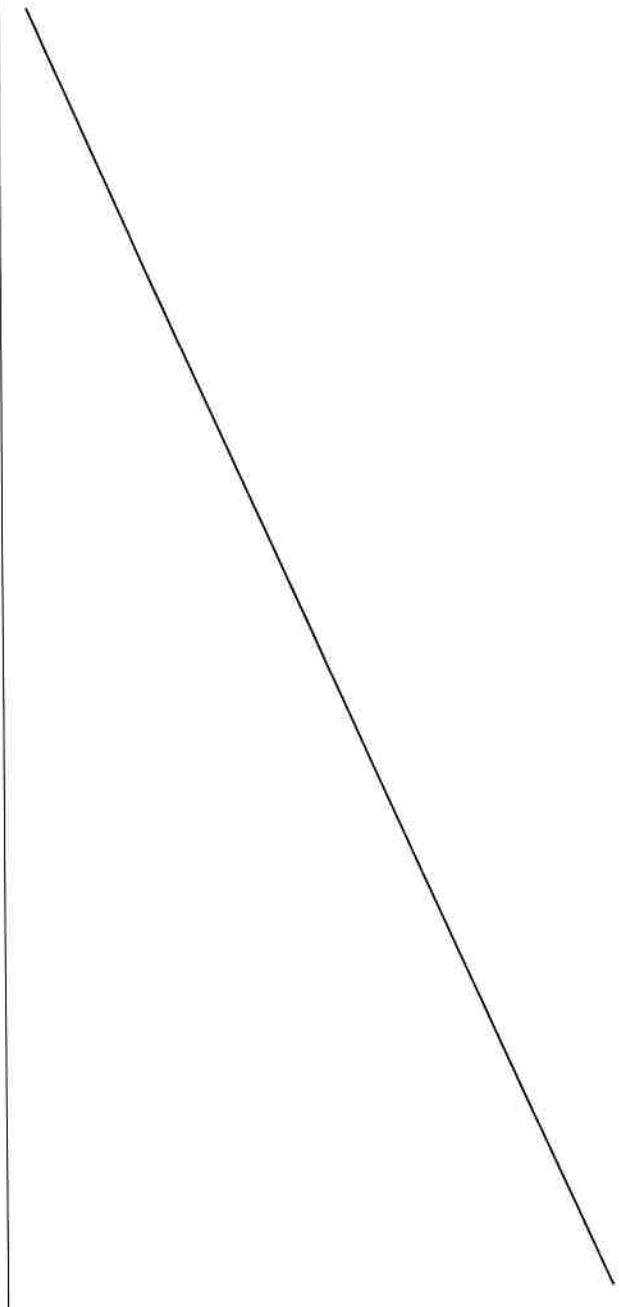
Memphrémagog
M R C

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée ordinaire tenue à la salle du Conseil du Conseil du centre administratif de la MRC le 20 septembre 2023, a adopté un règlement, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 14-23

Règlement sur la procédure de demandes d'exclusion de la zone agricole permanente.



Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du greffier-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 21 septembre 2023.

Guy Jauron
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (règlement 14-23)

Je, soussigné(e), Abelle L'Écuyer-Legault, greffier(ère)-trésorier(ère) / greffier(ère) de la municipalité de Ayer's Cliff, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 octobre 2023, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4 octobre 2023.

Signature :